

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**  
**Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie**

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Monsieur Karim DEROUICHE (FINOR).

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>			<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Actifs immobilisés				Capital social		6 085 083	5 561 635
Immobilisations incorporelles		326 167	326 167	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(272 649)	(248 724)	Réserves		1 356 163	1 356 163
	4	53 518	77 443	Subventions d'investissement		29 765	40 491
Immobilisations corporelles		13 380 998	12 991 854	Résultats reportés		4 325 016	4 679 988
Moins : amortissements		(6 350 575)	(5 789 233)	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		13 249 067	13 091 317
	4	7 030 423	7 202 621	Résultat net de l'exercice		2 556 051	2 671 212
Immobilisations financières		2 500 856	2 543 637	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	10	15 805 118	15 762 529
Moins : provisions		(692 817)	(678 350)				
	5	1 808 039	1 865 287	<b>PASSIFS</b>			
Total des actifs immobilisés		8 891 980	9 145 351	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		8 891 980	9 145 351	Emprunts et dettes assimilées	11	194 363	449 723
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Provisions pour risques et charges		319 528	298 528
Stocks	6	6 508 952	6 726 125	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		513 891	748 251
Clients et comptes rattachés		10 294 170	11 949 772	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Moins : provisions		(444 281)	(490 124)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	7 247 258	9 554 272
	7	9 849 889	11 459 648	Autres passifs courants	13	2 394 535	2 509 686
Autres actifs courants	8	1 187 224	1 194 997	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	952 320	275 360
Liquidités et équivalents de liquidités	9	475 077	323 977	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		10 594 113	12 339 318
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		18 021 142	19 704 747	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		11 108 004	13 087 569
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>26 913 122</b>	<b>28 850 098</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>26 913 122</b>	<b>28 850 098</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	15	23 211 853	25 281 766
Autres produits d'exploitation	16	84 674	86 516
Production immobilisée		16 018	60 592
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b><u>23 312 545</u></b>	<b><u>25 428 874</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	541 948	(353 532)
Achats consommés	17	12 936 318	15 367 105
Charges de personnel	18	3 577 861	2 990 913
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	736 333	1 058 887
Autres charges d'exploitation	20	2 115 301	2 529 164
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>19 907 761</u></b>	<b><u>21 592 537</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>3 404 784</u></b>	<b><u>3 836 337</u></b>
Charges financières nettes	21	(160 130)	(154 146)
Produits des placements	22	34 799	44 253
Autres gains ordinaires	23	67 253	62 257
Autres pertes ordinaires	24	(4 961)	(52 679)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b><u>3 341 745</u></b>	<b><u>3 736 022</u></b>
Impôt sur les sociétés	25	(683 212)	(851 848)
Contribution sociale de solidarité	25	(102 482)	(127 777)
Contribution conjoncturelle		-	(85 185)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b><u>2 556 051</u></b>	<b><u>2 671 212</u></b>
<b>Résultat par action</b>	10	<b>0.420</b>	<b>0.480</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025  
 (exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	26	29 444 941	29 796 086
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(21 606 652)	(21 084 595)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 716 079)	(3 672 647)
Intérêts payés	29	(160 130)	(159 060)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(1 219 399)	(903 284)
Encaissements au titre des activités de placements	31	618	7 256
		<u>2 743 299</u>	<u>3 983 756</u>
<b><u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u></b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(504 034)	(687 616)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	56 132	45 490
Dividendes reçus	22	34 181	36 997
		<u>(413 721)</u>	<u>(605 129)</u>
<b><u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u></b>			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	34	(2 502 701)	(2 780 818)
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(340 276)	(551 902)
Encaissements provenant des crédits à court terme	14	2 145 000	-
Remboursements des crédits à court terme	14	(1 643 502)	-
		<u>(2 341 479)</u>	<u>(3 332 720)</u>
<b><u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u></b>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>(11 902)</u>	<u>45 907</u>
Trésorerie au début de l'exercice	35	323 977	278 070
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	312 075	323 977

## SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2025	2024		2025	2024		2025	2024
Produits d'exploitation	23 296 527	25 368 282	Coût des matières consommées	12 936 318	15 367 105			
Production stockée		353 532	Déstockage de production	541 948				
Production immobilisée	16 018	60 592						
<b><u>Production</u></b>	<b>23 312 545</b>	<b>25 782 406</b>	<b><u>Achats consommés</u></b>	<b>13 478 266</b>	<b>15 367 105</b>	<b><u>Marge sur coût matières</u></b>	<b>9 834 279</b>	<b>10 415 301</b>
Marge sur coût matières	9 834 279	10 415 301	Autres charges externes	1 938 442	2 358 801			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>9 834 279</b>	<b>10 415 301</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>1 938 442</b>	<b>2 358 801</b>	<b><u>Valeur ajoutée brute</u></b>	<b>7 895 837</b>	<b>8 056 500</b>
Valeur ajoutée brute	7 895 837	8 056 500	Impôts et taxes	176 859	170 363			
			Charges de personnel	3 577 861	2 990 913			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>7 895 837</b>	<b>8 056 500</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>3 754 720</b>	<b>3 161 276</b>	<b><u>Excédent brut d'exploitation</u></b>	<b>4 141 117</b>	<b>4 895 224</b>
Excédent brut d'exploitation	4 141 117	4 895 224	Charges financières nettes	160 130	154 146			
Produits des placements	34 799	44 253	Dotations aux amortissements et aux provisions	736 333	1 058 887			
Autres gains ordinaires	67 253	62 257	Autres pertes ordinaires	4 961	52 679			
			Impôt sur les sociétés	683 212	851 848			
			Contribution sociale de solidarité	102 482	127 777			
			Contribution conjoncturelle		85 185			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>4 243 169</b>	<b>5 001 734</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>1 687 118</b>	<b>2 330 522</b>	<b><u>Résultat des activités ordinaires</u></b>	<b>2 556 051</b>	<b>2 671 212</b>
						<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>	<b>2 556 051</b>	<b>2 671 212</b>

## **I- LES NOTES DE PRESENTATION**

### **Note 1 : Présentation de la société**

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 6.085.083 dinars divisé en 6.085.083 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

La société est la mère de quatre filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.
- La société « INTERIEURS France SAS » est une société par actions simplifiée de droit français constituée en 2024 et détenue à concurrence de 99,89% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale.

La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### **REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

### **3.1 Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

### **3.2 Immobilisations**

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Site web	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%

### **3.3 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

### **3.4 Stocks**

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique ; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

### **3.5 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur,

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### **3.6 Opérations en monnaies étrangères**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

### **3.7 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### **3.8 Revenus**

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

## **II - LES NOTES AU BILAN**

### **Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2025, un montant net de D : 7 083 940.887 contre D : 7 280 064 au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur</u> <u>Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2025</u>	<u>Valeur</u> <u>Nette 2024</u>
- Immobilisations incorporelles	326 167	272 649	53 518	77 443
- Immobilisations corporelles	13 380 998	6 350 575	7 030 423	7 202 621
<b><u>Total</u></b>	<b><u>13 707 165</u></b>	<b><u>6 623 224</u></b>	<b><u>7 083 941</u></b>	<b><u>7 280 064</u></b>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissements	Valeurs brutes					Amortissements					Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Reclassements	Cessions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassements	Cessions	Fin de la période	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	326 167	-	-	-	326 167	248 724	23 925	-	-	272 649	53 518
Logiciels	33%	247 779	-	-	-	247 779	234 039	6 256	-	-	240 295	7 484
Concessions	33%	17 206	-	-	-	17 206	14 685	1 682	-	-	16 367	839
Site Web	33%	-	-	61 182	-	61 182	-	15 987	-	-	15 987	45 195
Immobilisations incorporelles encours		61 182	-	(61 182)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>12 991 854</b>	<b>572 598</b>	<b>-</b>	<b>(183 454)</b>	<b>13 380 998</b>	<b>5 789 233</b>	<b>744 796</b>	<b>-</b>	<b>(183 454)</b>	<b>6 350 575</b>	<b>7 030 423</b>
Terrain		4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	1 031 632	61 308	-	-	1 092 940	533 223
Agencements et aménagements	15%	2 214 099	102 386	-	-	2 316 485	1 654 709	156 926	-	-	1 811 635	504 850
Equipements industriels	15%	455 485	98 472	93 457	-	647 414	397 845	28 689	-	-	426 534	220 880
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	13 867	-	-	-	13 867	-
Installations générales	15%	196 571	-	-	-	196 571	194 217	783	-	-	195 000	1 571
AAI généraux	15%	209 638	20 020	-	-	229 658	155 656	19 438	-	-	175 094	54 564
Outillage industriel	15%	96 928	408	-	-	97 336	73 443	6 728	-	-	80 171	17 165
Matériel de transport	20%	841 102	195 950	231 801	(183 454)	1 085 399	824 538	36 738	231 801	(183 454)	909 623	175 776
Mobilier, matériel de bureau	20%	385 570	17 847	-	-	403 417	276 537	33 860	-	-	310 397	93 020
Matériel informatique	33%	450 979	40 139	-	-	491 118	345 137	42 461	-	-	387 598	103 520
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	1 675 793	97 376	(231 801)	-	1 541 368	821 652	357 865	(231 801)	-	947 716	593 652
Immobilisations corporelles en cours		620 808	-	(93 457)	-	527 351	-	-	-	-	-	527 351
Avances, fournisseurs d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>13 318 021</b>	<b>572 598</b>	<b>-</b>	<b>(183 454)</b>	<b>13 707 165</b>	<b>6 037 957</b>	<b>768 721</b>	<b>-</b>	<b>(183 454)</b>	<b>6 623 224</b>	<b>7 083 941</b>

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

**Note 5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 1 808 039 contre D : 1 865 287 au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Titres de participation	(A)	2 443 360	2 443 360
- Prêts au personnel		56 084	98 865
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
		<u>2 500 856</u>	<u>2 543 637</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(678 350)	(678 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(14 467)	-
		<u>1 808 039</u>	<u>1 865 287</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nbre de parts</u>	<u>Coût d'acquisition / Souscription</u>	<u>Montant total de la participation</u>	<u>% de détention</u>	<u>Provisions</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99.99%	-
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99.95%	-
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35.36%	380 350
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66.22%	298 000
- Société Intérieurs France	89 900	3	305 210	99.89%	-
			<u>2 443 360</u>		<u>678 350</u>

**Note 6 : Stocks**

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2025 un montant de D : 6 508 952 contre D : 6 726 125 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Matières premières	443 786	425 045
- Emballages	8 167	7 416
- Produits intermédiaires	4 375 624	3 937 145
- Marchandises	133 142	55 337
- Stocks en transit	647 249	858 250
	<u>5 607 968</u>	<u>5 283 193</u>
<b><u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u></b>		
- Produits finis	900 984	1 442 932
	<u>900 984</u>	<u>1 442 932</u>
<b><u>Total des stocks de produits finis et des encours</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>	<u>6 508 952</u>	<u>6 726 125</u>

**Note 7 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2025 un solde, net de provisions, de D : 9 849 889, contre D : 11 459 648 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients ordinaires	7-1	9 358 650	11 846 789
- Clients, effets à recevoir		411 584	190 577
- Clients, retenues de garantie		710	710
- Clients, factures à établir		675 115	262 025
- Clients, avoirs à établir		(300 427)	(498 867)
- Clients douteux		148 538	148 538
		<u>10 294 170</u>	<u>11 949 772</u>
- <b>Total brut</b>			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(444 281)	(490 124)
		<u>9 849 889</u>	<u>11 459 648</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients, sociétés du groupe		6 109 949	7 632 557
- Clients, hors groupe		3 248 701	4 214 232
		<u>9 358 650</u>	<u>11 846 789</u>

**Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		215 087	210 101
- Personnel, avances et prêts		177 028	188 850
- Etat, impôts et taxes	8-1	258 294	155 805
- Comptes courants associés		25 899	40 526
- Prêts aux sociétés du groupe		120 000	137 500
- Charges constatées d'avance		41 718	72 243
- Charges à récupérer	8-2	409 782	470 332
- Produits à recevoir		10 631	12 867
		<u>1 258 439</u>	<u>1 288 224</u>
- <b>Total brut</b>			
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(71 215)	(93 227)
		<u>1 187 224</u>	<u>1 194 997</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	102 489	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>258 294</u>	<u>155 805</u>

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13 519 à D : 39 114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30 077 à D : 2 282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154 651 dont D : 36 231 de pénalités. L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110 346. En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop-perçu, soit D : 43 675.

**8-2 Charges à récupérer**

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

**Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 475077., contre D : 323977. à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b>
	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
- Banques en dinars	470 846	287 819
- Banques en devises	-	252
- Caisses	19	179
- Régies d'avance et accreditifs	4 212	35 727
<b><u>Total</u></b>	<b><u>475 077</u></b>	<b><u>323 977</u></b>

**Note 10 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b><u>31 décembre</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b>
		<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
- Capital social		6 085 083	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Subventions d'investissement		29 765	40 491
- Résultats reportés		4 325 016	4 679 988
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	(A)	<b><u>13 249 067</u></b>	<b><u>13 091 317</u></b>
Résultat net de l'exercice (1)		<u>2 556 051</u>	<u>2 671 212</u>
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	(C)	<b><u>15 805 118</u></b>	<b><u>15 762 529</u></b>
- Nombre d'actions (2)		6 085 083	5 561 635
<b>Résultat par action (1)/(2)</b>	(B)	<b>0.420</b>	<b>0.480</b>

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
*(exprimé en dinars)*

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 Décembre 2023</b>	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	35 798	-	3 035 254	4 389 754	-	15 831 644
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2024					(35 798)		1 644 734	(4 389 754)	2 780 818	-
Distribution de dividendes									(2 780 818)	(2 780 818)
Subventions d'investissement						40 491				40 491
Résultat net de l'exercice 2024								2 671 212		2 671 212
<b>Soldes au 31 Décembre 2024</b>	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	-	40 491	4 679 988	2 671 212	-	15 762 529
Affectation approuvée par l'AGO du 24/06/2025							168 476	(2 671 212)	2 502 736	-
Distribution de dividendes									(2 502 736)	(2 502 736)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 02/09/2025	523 448						(523 448)			-
Subventions d'investissement						(10 726)				(10 726)
Résultat net de l'exercice 2025								2 556 051		2 556 051
<b>Soldes au 31 Décembre 2025</b>	<b>6 085 083</b>	<b>1 453 040</b>	<b>556 163</b>	<b>800 000</b>	<b>-</b>	<b>29 765</b>	<b>4 325 016</b>	<b>2 556 051</b>	<b>-</b>	<b>15 805 118</b>

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

**Note 11 : Emprunts et dettes assimilées**

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 194 363 Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2024		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2025	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING</b>									
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	21 457	33 686	-	(21 457)	(33 686)	-	21 457
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	7 612	11 956	-	(7 612)	(11 956)	-	7 612
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	14 223	15 142	-	(14 223)	(15 142)	-	14 223
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	21 087	16 988	-	(19 357)	(16 988)	1 730	19 357
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	24 801	16 783	-	(18 321)	(16 783)	6 480	18 321
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	32 461	15 934	-	(17 783)	(15 934)	14 678	17 783
AL BARAKA BANK	68 867	Mensuellement (2023-2026)	1 172	13 205	-	(1 172)	(13 205)	-	1 172
AL BARAKA BANK	130 172	Mensuellement (2023-2028)	55 627	20 401	-	(22 358)	(20 401)	33 269	22 358
UBCI	222 427	Mensuellement (2023-2028)	98 721	34 599	-	(38 050)	(34 599)	60 671	38 050
AL BARAKA BANK	102 386	Mensuellement (2023-2026)	20 839	28 942	-	(20 839)	(28 942)	-	20 839
AL BARAKA BANK	52 904	Mensuellement (2024-2027)	15 109	12 412	-	(13 881)	(12 412)	1 228	13 881
TUNISIE LEASING & FACTORING	90 376	Mensuellement (2024-2027)	35 447	24 151	-	(26 218)	(24 151)	9 229	26 218
AL WIFAK BANK	109 172	Mensuellement (2024-2029)	68 417	15 525	-	(16 931)	(15 525)	51 486	16 931
AL WIFAK BANK	68 440	Mensuellement (2024-2027)	32 750	15 636	-	(17 158)	(15 636)	15 592	17 158
TUNISIE LEASING & FACTORING	97 377	Mensuellement (2025-2026)	-	-	97 376	(32 460)	(64 916)	-	32 460
<b>Total</b>			<b>449 723</b>	<b>275 360</b>	<b>97 376</b>	<b>(287 820)</b>	<b>(340 276)</b>	<b>194 363</b>	<b>287 820</b>

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

**Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 7 247 258, contre D : 9 554 272 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	4 620 811	4 963 691
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		1 189 430	1 429 188
- Fournisseurs, effets à payer		1 306 898	2 265 674
- Fournisseurs, retenues de garantie		6 631	60 860
- Fournisseurs, factures non parvenues		112 891	832 111
- Fournisseurs d'immobilisations		10 597	2 748
<b><u>Total</u></b>		<b><u>7 247 258</u></b>	<b><u>9 554 272</u></b>

**12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe		3 859 849	4 172 110
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe		760 962	791 581
<b><u>Total</u></b>		<b><u>4 620 811</u></b>	<b><u>4 963 691</u></b>

**Note 13 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Clients, avances et acomptes		84 823	75 495
- Etat, impôt sur les sociétés à payer		-	221 254
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	(voir note 25)	102 482	127 259
- Etat, Contribution conjoncturelle à payer		-	85 185
- Etat, divers impôts et taxes à payer		474 891	490 517
- Sociétés du groupe		600 000	600 000
- Actionnaires dividendes à payer		94	59
- CNSS		297 644	227 604
- Crédoeurs divers		6 532	50 427
- Charges à payer		634 184	453 144
- Produits constatés d'avance		173 078	169 394
- Compte d'attente		20 807	9 348
<b><u>Total</u></b>		<b><u>2 394 535</u></b>	<b><u>2 509 686</u></b>

**Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées	(note 11)	287 820	275 360
- Crédit à court terme		501 498	-
- Banques créditrices		163 002	-
<b><u>Total</u></b>		<b><u>952 320</u></b>	<b><u>275 360</u></b>

### III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

#### Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 23 211 853, contre D : 25 281 766 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Ventes de marchandises taxables	20 208 589	21 244 442
- Ventes en suspension de taxes	2 208 008	2 152 203
- Ventes à l'exportation	791 528	1 881 889
- Prestations de services	3 638	3 232
- Prestations de services à l'export	90	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>23 211 853</u></b>	<b><u>25 281 766</u></b>

#### Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2025 à D : 84 674, contre D : 86 516 au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Ristournes perçues	39 494	52 988
- Subvention d'exploitation	15 000	15 000
- Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat de l'exercice	10 726	-
- Produits locatifs	19 454	18 528
<b><u>Total</u></b>	<b><u>84 674</u></b>	<b><u>86 516</u></b>

#### Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2025 à D : 12 936 318, contre D : 15 367 105 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Bois et dérivés	3 202 864	4 388 749
- Articles de quincaillerie	599 192	681 957
- Accessoires bureaux	155 582	634 957
- Accessoires de chaises	3 923 944	3 880 497
- Produits semi-finis	1 350 083	1 444 083
- Tissu mousse et cuire	501 017	429 972
- Marbres et verrerie	160 859	214 615
- Emballages	134 507	151 082
- Produits chimiques	74 332	67 588
- Frais sur import	1 571 284	1 567 126
- Sous-traitance	211 065	398 015
- Achats de marchandises	1 003 562	1 901 469
- Carburant	222 216	229 479
- Eau électricité et gaz	71 253	75 570
- Fournitures de bureau	18 263	37 079
- Autres	61 070	51 337
<b><u>Total</u></b>	<b><u>13 261 093</u></b>	<b><u>16 153 575</u></b>
- Variation des stocks de matières	(324 775)	(786 470)
<b><u>Total achats consommés</u></b>	<b><u>12 936 318</u></b>	<b><u>15 367 105</u></b>

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

**Note 18 : Charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 3 577 861, contre D : 2 990 913 au 31 Décembre 2024 et se détaillent ainsi :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Salaires et compléments de salaires	3 208 622	3 018 447
- Charges sociales	600 835	591 768
- Autres charges du personnel	31 264	25 991
- Provisions pour congés payés	1 328	18 299
- Transfert de charges	(264 188)	(663 592)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 577 861</u></b>	<b><u>2 990 913</u></b>

**Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	23 925	6 901
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	744 796	740 385
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	72 729
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	14 467	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	36 000	37 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	30 386	341 586
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	38 553
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(76 229)	(105 802)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(22 012)	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(15 000)	(72 965)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>736 333</u></b>	<b><u>1 058 887</u></b>

**Note 20 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2 115 301, contre D : 2 529 164 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Locations	23 529	35 243
- Entretien et réparations	212 733	198 757
- Assurances	179 664	173 236
- Sous-traitance	6 002	40 428
- Autres	3 556	474
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>425 484</u></b>	<b><u>448 138</u></b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	206 158	222 851
- Personnel extérieur à l'entreprise	804 574	1 116 348
- Publicité, publications et relations publiques	186 529	259 600
- Transports	31 527	41 240
- Voyages et déplacements	235 892	231 073
- Réceptions	27 489	39 866
- Frais postaux et de télécommunications	38 342	42 625
- Services bancaires et assimilés	90 019	63 707
- Cotisations et dons	15 190	2 706
- Jetons de présence	38 250	33 000
- Autres	38 401	26 904
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>1 712 371</u></b>	<b><u>2 079 920</u></b>
- TFP	30 612	28 596

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

- FOPROLOS	30 612	28 596
- TCL	54 683	61 746
- Droits d'enregistrement et de timbre	46 869	32 685
- Taxes sur les véhicules	8 589	8 376
- Autres	5 494	10 364
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>176 859</b>	<b>170 363</b>
- Transfert de charges	(199 413)	(169 257)
<b><u>Total général</u></b>	<b>2 115 301</b>	<b>2 529 164</b>

**Note 21 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 160 130, contre D : 154 146 au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Intérêts des emprunts bancaires	-	19 491
- Intérêts sur crédits à court terme	36 302	-
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	59 553	74 761
- Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
- Intérêts débiteurs	32 159	10 386
- Intérêts créditeurs	(12 367)	(14 935)
- Pénalités	11 969	3 431
- Pertes de change	29 447	38 179
- Gains de change	(45 665)	(26 447)
- Autres	732	1 280
<b><u>Total</u></b>	<b>160 130</b>	<b>154 146</b>

**Note 22 : Produits des placements**

Les produits de placement présentent un solde de D : 34 799, contre D : 44 253 en 2024 et se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Produits des participations	34 181	36 997
- Revenus des placements monétaires	618	7 256
<b><u>Total</u></b>	<b>34 799</b>	<b>44 253</b>

**Note 23 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 67 253 et se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	56 132	45 490
- Apurement comptes créditeurs	11 121	16 767
<b><u>Total</u></b>	<b>67 253</b>	<b>62 257</b>

**Note 24 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 4 961 et se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	1 337
- Pertes suite redressement CNSS	-	35 163
- Apurement comptes débiteurs	4 961	16 179
<b><u>Total</u></b>	<b>4 961</b>	<b>52 679</b>

**Note 25 : Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 556 051</b>
<b>Réintégrations</b>		<b>1 029 688</b>
Impôt sur les sociétés	683 212	
Contribution sociale de solidarité	102 482	
Réceptions excédentaires	45 129	
Amendes et pénalités	512	
Dotations aux provisions	80 853	
Pertes exceptionnelles	4 961	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	13 380	
Autres charges non déductibles	87 614	
Timbre de voyage	660	
Perte de change non réalisée 2025	5 096	
Gain de change non réalisé 2024	5 789	
<b>Déductions</b>		<b>169 682</b>
Dividendes	34 181	
Gain de change non réalisé 2025	11 922	
Perte de change non réalisée 2024	10 338	
Reprise sur provisions	113 241	
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>		<b>3 416 058</b>
Provisions pour créances litigieuses	-	
<b>Résultat fiscal</b>		<b>3 416 058</b>
<b><u>Impôt sur les sociétés au taux de 20%</u></b>		<b><u>683 212</u></b>
Retenues à la source		(26 986)
Acomptes provisionnels payés		(758 715)
<b><u>Impôt sur les sociétés à reporter</u></b>		<b><u>(102 489)</u></b>
<b><u>Contribution sociale de solidarité (3% du résultat fiscal)</u></b>		<b><u>102 482</u></b>

**IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**Note 26 : Sommes reçues des clients**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Revenus	23 211 853	25 281 766
- Autres produits d'exploitation	73 948	86 516
- Transfert de charges	463 601	832 849
- Autres gains ordinaires	11 121	16 767
- Créances virées en pertes	(4 961)	(16 179)
- TVA collectée	3 940 479	4 249 349
- Clients et comptes rattachés en début de période	11 949 772	11 885 991
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(10 294 170)	(11 949 772)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(75 495)	(468 015)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	84 823	75 495
- Prêts aux sociétés du groupe début de période	137 500	170 000
- Prêts aux sociétés du groupe fin de période	(120 000)	(137 500)
- Produits à recevoir en début de période	483 199	533 033
- Produits à recevoir en fin de période	(420 413)	(483 199)
- Produits constatés d'avance en début de période	(169 394)	(450 409)
- Produits constatés d'avance en fin de période	173 078	169 394
<b><u>Total</u></b>	<b><u>29 444 941</u></b>	<b><u>29 796 086</u></b>

**Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	13 261 093	16 153 575
- Autres charges d'exploitation	2 115 301	2 529 164
- Production immobilisée	(16 018)	(60 592)
- Transfert de charges	199 413	169 257
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	3 115 000	3 313 589
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	788 817	1 019 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	490 517	147 474
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(474 891)	(490 517)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	9 551 524	7 992 847
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(7 236 661)	(9 551 524)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(210 101)	(299 431)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	215 087	210 101
- Autres créditeurs divers en début de période	659 775	616 352
- Autres créditeurs divers en fin de période	(627 339)	(659 775)
- Autres débiteurs divers en début de période	(40 526)	(46 545)
- Autres débiteurs divers en fin de période	25 899	40 526
- Charges constatées d'avance en début de période	(72 243)	(48 779)
- Charges constatées d'avance en fin de période	41 718	72 243
- Diverses charges à payer en début de période	261 108	202 777
- Diverses charges à payer en fin de période	(440 821)	(261 108)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>21 606 652</u></b>	<b><u>21 084 595</u></b>

**Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Charges de personnel	3 577 861	2 990 913
- Transfert de charges	264 188	663 592
- Avances et prêts au personnel en début de période	(287 715)	(230 592)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	233 112	287 715
- Personnel, charges à payer en début de période	192 036	173 737
- Personnel, charges à payer en fin de période	(193 363)	(192 036)
- C.N.S.S en début de période	227 604	206 922
- C.N.S.S en fin de période	(297 644)	(227 604)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 716 079</u></b>	<b><u>3 672 647</u></b>

**Note 29 : Intérêts payés**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Charges financières nettes	160 130	154 146
- Intérêts courus en début de période	-	4 914
<b><u>Total</u></b>	<b><u>160 130</u></b>	<b><u>159 060</u></b>

**Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2025</u></b>	<b><u>31 décembre</u></b> <b><u>2024</u></b>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	683 212	851 848
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	102 482	127 777
- Charge de contribution conjoncturelle de l'exercice	-	85 185
- Etat, IS à payer en début de période	221 254	136 649
- Etat, IS à payer en fin de période	-	(221 254)
- Etat, IS à reporter en fin de période	102 489	-
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en début de période	127 259	135 523
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(102 482)	(127 259)
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	85 185	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en fin de période	-	(85 185)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 219 399</u></b>	<b><u>903 284</u></b>

**Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Revenus des placements monétaires	618	7 256
<b><u>Total</u></b>	<b><u>618</u></b>	<b><u>7 256</u></b>

**Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	-	18 959
- Investissements en immobilisations corporelles	475 222	583 662
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	2 748	1 072
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(10 597)	(2 748)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	36 661	86 671
<b><u>Total</u></b>	<b><u>504 034</u></b>	<b><u>687 616</u></b>

**Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles**

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	1 337
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	56 132	45 490
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	(1 337)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>56 132</u></b>	<b><u>45 490</u></b>

**Note 34 : Dividendes et autres distributions**

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(2 502 736)	(2 780 818)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(59)	(59)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	94	59
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(2 502 701)</u></b>	<b><u>(2 780 818)</u></b>

**Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice**

	<u>31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	470 846	288 071
- Régies d'avance et accreditifs	4 212	35 727
- Caisse	19	179
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	(163 002)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>312 075</u></b>	<b><u>323 977</u></b>

**Note 36 : Les parties liées**

**SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN**

**Opérations commerciales**

- La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 1 062 433 TTC. Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3 061 700.
- La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 10 261 440 TTC. Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4 781 005.

**Répartition des charges communes**

- La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 463 602. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409 782.
- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 327 065. La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 327 065.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 25 899.

**SOCIETE BUREAU PLUS**

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767 003.

**SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE**

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 173.174 Euro soit D : 584 557. Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 586 831.

**SOCIETE INTERIEURS FRANCE**

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs France pour un montant de 17.103 Euro soit D : 58.588. Le compte client "Intérieurs France" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 57 704.

**SOCIETE TALOS**

**Opérations commerciales**

- La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 40 674 TTC. Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 684 409.
- La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 115 858 TTC. Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 31 146.

**Répartition des charges communes**

La société "TALOS" a fait supporter la société, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 75 331.

**Location**

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1 500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location. Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 19 454.

**Avances en comptes courants**

- La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200 000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

avance a été portée à D : 600 000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises. Par ailleurs, un avenant signé le 2 janvier 2025 a prévu une troisième prorogation pour une période supplémentaire de 36 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2025, a été de D : 48 000.

- La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220 000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10 000 et des intérêts payables à la fin de chaque année. Le remboursement effectué en 2025 s'élève à D : 17 500. L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2025 à D : 120 000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 10 537.

**Rémunérations des dirigeants sociaux**

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2026 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2025, pour un montant brut de D : 115 000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2025 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6 000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 107 119. Aussi, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3 000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 50 561.

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2024 a nommé le Directeur Central Mr Mohamed Walid BELLALOUNA en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2025 à Mr Mohamed Walid BELLALOUNA et constaté en charges, s'est élevé à D : 146 972 dont D : 28 119 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	13 478 267	13 275 978	95 922	95 184	11 182	
Autres charges d'exploitation	2 115 300	1 366 761	175 785	444 566	128 188	
Charges financières	218 162	74 866	16 725	16 725	109 847	
Impôts sur les sociétés	785 694	-	-	-	785 694	
Autres pertes ordinaires	4 961	4 961	-	-	-	
Charges de personnel	3 577 861	1 847 165	671 554	1 053 354	5 788	
Dotation aux amortissements et provisions	736 334	226 344	166 939	326 746	16 304	
<b>TOTAL</b>	<b>20 916 579</b>	<b>16 796 075</b>	<b>1 126 926</b>	<b>1 936 575</b>	<b>1 057 003</b>	

**Société Atelier du Meuble Intérieurs – SA**  
**Etats Financiers arrêtés au 31.12.2025**

**Note 38 : Les engagements hors bilan**

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
<b>Engagements donnés</b>							
<b>a) Garanties personnelles</b>							
Cautonnement							
Aval							
Autres garanties							
<b>b) Garanties réelles</b>							
Hypothèques	2 681 956						
Nantissement							
<b>d) Effets escomptés et non échus</b>							
<b>e) Créances à l'exportation mobilisés</b>							
<b>f) Abandon de créances</b>							
<b>Total</b>	<b>2 681 956</b>						
<b>Engagements reçus</b>							
<b>a) Garanties personnelles</b>							
Cautonnement							
Aval							
Autres garanties							
<b>b) Hypothèques</b>							
Hypothèques							
Nantissement							
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>							
<b>d) Créances à l'exportation mobilisés</b>							
<b>e) Abandon de créances</b>							
<b>Total</b>	<b>-</b>						
<b>Engagements réciproques</b>							
Emprunt obtenu non encore encaissé							
Crédit consenti non encore versé							
Opération de portage							
Crédit documentaire							
Engagement par signature Caution	1 284 617						
Commande d'immobilisation							
Commande de longue durée							
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective							
<b>Total</b>	<b>1 284 617</b>						

**Note 39 : Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, la Société « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS » présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant à :

- Se conformer aux exigences des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2 relatives à la publication d'informations en matière de durabilité ;
- Répondre aux attentes du CMF et des parties prenantes, notamment les investisseurs ;
- Renforcer progressivement ses dispositifs de collecte, de traitement et de communication des données ESG. Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

**A. Mode de gouvernance**

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives.

La Société prévoit la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux ESG, permettant d'assurer une supervision structurée des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle veille à l'intégration progressive des considérations ESG dans la gestion et le pilotage des activités de la société.

**B. Stratégie ESG**

La Société est exposée aux facteurs ESG, notamment aux risques liés au changement climatique, aux évolutions réglementaires et aux transformations économiques.

La Société adopte une approche progressive visant à intégrer les enjeux ESG dans sa stratégie globale, en vue :

- D'améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ;
- De renforcer le processus de gestion de la qualité ;
- D'identifier et saisir les opportunités associées aux transitions environnementales et sociales.

**C. Gestion des risques et opportunités ESG**

**1. Gestion des risques :** Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêtés des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

**2. Opportunités :** Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie renouvelable constitue pour la Société une opportunité. Cette orientation renforcera le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, ces investissements contribueront également à optimiser les charges d'exploitation.

**D. Indicateurs ESG**

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Néanmoins, la Société prévoit de définir progressivement, un référentiel d'indicateurs ESG pertinents, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

**Note 40 : Engagements sur contrats de location-financement**

<b><u>Rubrique</u></b>	<b>Paiements minimaux HT au 31/12/2025</b>	<b>Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2025</b>
Moins d'un an	318 326	287 820
Plus d'un an et moins de 5 ans	193 228	194 363
Plus de 5 ans	-	-
<b>Total des paiements minimaux futurs au titre de la location</b>	<b>511 554</b>	<b>482 183</b>
<b>Moins les montants représentant des charges financières</b>	<b>(29 371)</b>	
<b>Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs</b>		<b>482 183</b>

**Note 41 : Evènements postérieurs à la clôture**

*Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.*

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 26.913.122, un bénéfice net de D : 2.556.051 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 312.075.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mai 2026

**FINOR**

Karim DEROUICHE

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A/ Opérations commerciales avec les parties liées**

- Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 767.003.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 1.062.433 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.061.700.

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 115.858 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 31.146.

- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 10.261.440 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 4.781.005.

- Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 40.674 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 684.409.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 173.174 Euro soit D : 584.557.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 586.831.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs France pour un montant de 17.103 Euro soit D : 58.588.

Le compte client "Intérieurs France" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 57.704.

- Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 19.454.

### **B/ Répartition des charges communes**

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 463.602.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409.782.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 327.065, non encore facturée à la clôture de l'exercice.

- La société TALOS a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 75.331.

### **C/ Avances en comptes courants**

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à deux reprises. Par ailleurs, un avenant signé le 2 janvier 2025 a prévu une troisième prorogation de 36 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2025, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le remboursement effectué en 2025 s'élève à D : 17.500.

L'encours du prêt s'élève au 31 décembre 2025 à D : 120.000, et les produits financiers y afférents, constatés au titre de l'exercice, ont été de D : 10.537.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 25.899.

### **D/ Rémunérations des dirigeants sociaux**

- Votre Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2026 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2025, pour un montant brut de D : 115.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 15 Septembre 2023 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 107.119.

Aussi, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 50.561.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2024 a nommé le Directeur Central Mr Mohamed Walid BELLALOUNA en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2025 à Mr Mohamed Walid BELLALOUNA et constaté en charges, s'est élevé à D : 146.972 dont D : 28.119 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mai 2026

**FINOR**

Karim DEROUICHE